

Mann, à responsabilité limitée, possèdent ces garanties, je verrai à ce que ces dernières soient comprises dans cette convention, à seule fin de protéger la population du Canada.

M. MEIGHEN: L'honorable député de Lambton-Ouest demande si nous sommes informés d'un bruit qui est parvenu à ses oreilles et qui veut qu'il existe un compte en suspens contre le chemin de fer Halifax and Southwestern pour l'usage de l'Intercolonial. Je n'ai jamais entendu parler d'une note semblable. Tout ce que je sais sous ce rapport, c'est que, à l'état des dettes flottantes de la compagnie, on relève un item de \$191,261.16, imputables sur le chemin de fer Halifax and Southwestern. Ce montant représente la part de ce dernier dans cette dette flottante. C'est là le seul renseignement que je puis donner.

M. PARDEE: S'agit-il de l'intérêt non acquitté sur des obligations?

M. MEIGHEN: Non, il s'agit d'engagements en cours. A seule fin de renseigner l'honorable député, ou plutôt de le mettre en état de ne pas s'éloigner par trop de la vérité, à la suite des assertions inexactes faites en cette Chambre, je dirai qu'il n'existe pas d'intérêt non acquitté sur les obligations d'aucune de ces compagnies. On ne doit aucun honoraire de receveur. L'intérêt sur toutes les obligations a été acquitté et il en est encore ainsi aujourd'hui.

Le reste du discours de l'honorable député de Lambton-ouest se rapporte, en grande partie, à la même vieille question; aussi, me rappelant que les explications déjà fournies semblent avoir eu aucun effet, sinon celui de nous attirer les mêmes remarques, qui prennent un peu plus d'emphase lorsque c'est l'honorable député de Lambton-ouest qui les fait, je ne crois pas que j'aurais raison de parcourir à nouveau le même vieux terrain. Pourtant, vers la fin de ses observations, l'honorable député a dit qu'étant donné le fait qu'on avait tenu le capital-actions comme acquitté, alors qu'en vérité il ne l'était aucunement, nous aurions dû attacher étroitement à cet hypothèque l'actif personnel de Mackenzie et de Mann, s'il ne l'était pas déjà. L'honorable député est-il réellement lui-même convaincu que le capital-actions du Nord-Canadien, attribué à l'origine à Mackenzie, Mann et compagnie, n'a pas été honnêtement acquitté?

M. GERMAN: Comment pourrait-il en être ainsi?

M. PARDEE: Quand deux hommes possèdent chaque dollar du capital-actions commun d'un chemin de fer—un fait presque inconnu dans le monde des chemins de fer—l'honorable député peut-il dire au pays et à la Chambre que ces hommes ont les premiers le droit d'obtenir un montant considérable d'argent, à titre de commission qui leur revient d'avoir mis sur le marché leur propre entreprise?

Et ose-t-il ajouter—et il peut le dire, mais je tiens à l'avertir que le peuple de ce pays ne le croira pas—que ces personnes devaient recevoir d'énormes concessions de terre pour la construction de cette voie ferrée, et que le revenu de ces subventions en terres ne devrait pas appartenir au chemin de fer Nord-Canadien et ne devrait pas servir à la construction de cette voie ferrée?

M. MEIGHEN: Je conseillerais à l'honorable député de débattre ce point avec l'honorable représentant de Saint-Jean.

M. PARDEE: Je le discuterai plutôt avec le solliciteur général. Le solliciteur général dit que personne ne sait s'ils ont acquitté ou non le capital-actions. Par contre, tout le monde sait que Mackenzie et Mann détiennent pour \$10,000,000 du capital-actions du chemin de fer Nord-Canadien, capital qui doit être réduit à \$60,000,000. Mais l'honorable ministre, dans son propre Livre bleu, fait voir que Mackenzie et Mann n'ont rien payé de ce capital-actions. Ils ont payé, ou ils ont consenti à payer, \$244,670,168 pour la construction et l'outillage de cette voie ferrée. Ils ont reçu, sous forme de subventions du Gouvernement fédéral, des gouvernements provinciaux et des municipalités, des valeurs et des garanties d'obligations, ce qui a représenté en tout \$223,407,641, laissant une balance de \$21,267,577 qui reste due. Celle-ci doit être acquittée à même ce montant de \$45,000,000. Ils ont obtenu le capital-actions, ils ont reçu tout l'argent provenant de ces \$244,000,000 moins \$21,000,000. Ils se trouvent donc à avoir obtenu pour rien le capital-actions de cette compagnie. Qu'est-il besoin de discuter en cette Chambre s'ils ont payé ou non un dollar de ce capital-actions?

M. MEIGHEN: J'ignore ce que ces \$21,000,000 ont à faire dans le capital-actions. Ce montant est payé au chemin de fer Nord-Canadien pour la construction de ce dernier.

M. PARDEE: Qu'ont-ils payé pour leur capital-actions?